

PROGRAMME DE FORMATION

Certificat de qualification professionnelle « animateur de loisir sportif »

Pré-requis et conditions d'accès

Les exigences préalables à l'entrée dans le processus de qualification sont requises pour toutes les voies d'accès.

A l'entrée en formation le candidat au CQP « ALS » doit répondre aux exigences suivantes :

- Etre âgé de 16 ans révolus
- Etre âgé de 18 ans à la date de délivrance du CQP (certification)
- Etre titulaire du PSC1
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'animation de moins de 1 an à la date de l'entrée en positionnement.
- Présenter une attestation de réussite aux tests techniques préalable à l'entrée en formation spécifiques à chaque option (validité 4 mois) et/ou une attestation de pratique d'une durée de 140h liée à l'option visée ou bien la possession d'un Brevet d'animateur fédéral.

Programme de la formation

Unité de compétence 1 (UC1)

Prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer un projet d'action.

Ol 1.12 : Prendre en compte les caractéristiques des publics.

- Ol.1.1.1 : Repérer les attentes et les motivations des différents publics.
- Ol.1.1.2 : Evaluer les capacités et les limites des différents publics.
- Ol.1.1.3 : Identifier le niveau de pratique des publics.
- Ol.1.1.4 : Repérer les comportements à risques et veiller à l'intégrité physique et psychologique des personnes.
- Ol.1.1.5 : Assurer la protection des pratiquants et les tiers.

Ol.1.2 : Participer au fonctionnement de la structure.

- Ol.1.2.1 : Identifier les rôles, statuts et fonctions de chacun.
- Ol.1.2.2 : S'intégrer à une équipe.
- Ol.1.2.3 : Articuler son activité à la vie de la structure
- Ol.1.2.4 : Rappeler les objectifs et de tenir compte du projet éducatif de la structure.
- Ol.1.2.5 : Tenir compte des obligations légales et des règles de sécurité.

Ol.1.3 : Élaborer un projet d'action d'animation.

- Ol.1.3.1 : Prendre en compte les contraintes et les ressources de l'environnement
- Ol.1.3.2 : Définir les objectifs et les moyens d'action en cohérence avec le projet de la structure.
- Ol.1.3.3 : Veiller à l'harmonisation des objectifs, des attentes et du niveau des publics.
- Ol.1.3.4 : Choisir les modalités et les outils d'évaluation.
- Ol.1.3.5 : Présenter un bilan de son projet d'action et de proposer d'éventuelles modifications.

Unité de compétence 2 (UC2)

Préparer, animer et encadrer une action d'animation

Dans l'option choisie :

OI. 2.1 : Préparer une action d'animation.

OI.2.1.1 : Se référer au cadre réglementaire de l'activité proposée.

OI.2.1.2 : Définir des objectifs adaptés au public et à l'environnement.

OI.2.1.3 : Planifier et d'organiser le déroulement de la séance.

OI.2.1.4 : Prévoir des situations pédagogiques

OI.2.1.5 : Définir les critères d'évaluation de l'action d'animation.

OI.2.1.6 : Evaluer la progression des pratiquants et d'orienter son action d'animation.

OI.2.2 : Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers.

OI. 2.2.1 : Aménager les zones d'évolution en toute sécurité

OI. 2.2.2 : Veiller à l'utilisation et à la maintenance du matériel.

OI. 2.2.3 : Respecter les règles de sécurité.

OI. 2.2.4 : Agir de manière efficace en cas d'incident, d'accident ou de blessure.

OI.2.3 : Réaliser l'action d'animation.

OI.2.3.1 : Mettre en place des situations aménagées et une progression pédagogique en fonction des publics et de l'activité proposée.

OI.2.3.2 : Réaliser des séances visant le développement, l'entretien et le maintien des capacités physiques des publics dans le respect du projet éducatif de la structure.

OI.2.3.3 : Communiquer en situation d'animation et de présenter les objectifs de l'action.

OI.2.3.4 : Participer à l'épanouissement et au développement de l'autonomie des pratiquants.

OI.2.3.5 : S'adapter son action aux publics et aux milieux.

OI.2.3.6 : Communiquer et faire respecter les règles relatives à la pratique de l'activité.

Unité de compétence 3 (UC3)

Mobiliser les connaissances et de maîtriser les outils et techniques nécessaires à la conduite de l'activité.

Dans l'option choisie

OI.3.1 : Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite de l'action d'animation.

OI.3.1.1 : Mobiliser les connaissances de base dans le domaine de la psychopédagogie appliquée à l'animation de l'activité.

OI.3.1.2 : Mobiliser les connaissances scientifiques de base dans le domaine de la biomécanique, la physiologie, la biologie et l'anatomie.

OI.3.1.3 : Maîtriser les connaissances réglementaires liées à l'activité.

OI.3.1.4 : Mobiliser les connaissances relatives à la sécurité des pratiquants et des tiers.

OI.3.2 : Maîtriser les outils et techniques de l'activité.

OI.3.2.1 : Maîtriser les gestes et conduites professionnels liés à l'activité.

OI.3.2.2 : Démontrer les gestes et conduites professionnels liés à l'activité.

OI.3.2.3 : Expliciter les bases techniques de l'activité.

OI.3.2.4 : Rappeler les exigences liées à l'activité.

Durée et date de la formation

Durée : 163h

- Positionnement et test technique : 5h
- Formation en centre de formation : 105h (3x35h)
- Alternance en structure : 50h (20h pour l'UC1 et 30h pour les UC2 et 3)
- Certification : 3h

Dates :

- Positionnement et test technique : 9 avril 2019
- UC1 :
 - 14 au 16 mai 2019
 - 21 au 22 mai 2019
- UC2 et UC3 option JSJO :
 - 4 au 6 juin 2019
 - 25 au 27 juin 2019
 - 3 au 6 septembre 2019
- UC2 et UC3 options AG2E :
 - 11 au 13 juin 2019
 - 2 au 4 juillet 2019
 - 10 au 13 septembre 2019

Adresse du centre de formation

UFOLEP BFC - 10 Rue Camille Flammarion – 21000 Dijon

Tél : 07.67.92.94.80

Contact : contact@ufolepafc.org

Responsable pédagogique

Jérôme Lemaitre – 7 rue du Commandant Rivière 58000 Nevers – 06.23.13.09.64